



COURRIER ARRIVÉ LE
/ 3 JAN. 2017
LA GRANDE MOTTE

28

Transmis le
Au service SANCHEZ
Pour attribution
Pour suite à donner
Pour information
Pour copie de la réponse
au Cabinet

MT PEBRET
Présidente
Association Grande Motte Environnement

à Mr Stéphan ROSSIGNOL
Maire
Hôtel de Ville
Place du 1er Octobre 1974
34280 LA GRANDE MOTTE

La Grande Motte le 3 janvier 2017

Courrier remis en mairie

Objet : concertation des PPA sur le PLU de La Grande Motte

Monsieur le Maire,

En qualité de personne publique associée et dans le cadre de l'élaboration du PLU de La Grande Motte je vous prie de trouver ci-dessous les observations de notre association Grande Motte Environnement.

D'autre part je vous serai reconnaissante de bien vouloir m'autoriser à consulter, en son temps, le registre des autres observations.

Vous en remerciant par avance,

*le Maire
Hervé Méjean
S. Perbail
S. Meuseot*

MT PEBRET

Présidente

Copie : Service Urbanisme – Mme Sophie SANCHEZ

OBSERVATIONS de l'AGME

Dans le cadre de ce PLU, la Grande Motte commune inscrite au patrimoine du XX^e siècle doit être mise en valeur. Le développement à l'horizon 2030 doit en être mesuré et motivé, avec une économie impérative de l'espace. De station touristique elle évoluera vers un fonctionnement plus urbain. L'esprit « ville parc » de Jean BALLADUR sera respecté en sauvegardant son armature végétale.

Dans son ensemble, le PLU remplaçant le POS existant respecte assez bien les grandes lignes d'aménagement et de développement en conformité avec « l'entité BALLADUR ».

Cependant : quelques remarques vont à l'encontre de ces éléments.

.../...

ASSOCIATION GRANDE MOTTE ENVIRONNEMENT 459 AVENUE DU GOLF 34280 LA GRANDE MOTTE

N° DE DECLARATION EN PREFECTURE : 03430229286

AGRÉMENT DÉPARTEMENTAL POUR L'HÉRAULT N°2012- I -2205

TEL : 04 67 56 67 76 Courriels : contact@agme34.fr et mtpebret@agme34.fr

site Internet : www.agme34.fr

HAUTE PLAGES :

a) Le déplacement de la gendarmerie dans la cave de Haute Plage est un projet que notre association rejette, motif :

dans le Rapport de présentation du PLU (septembre 2016) dossier 1a « Etude Urbaine »

« Les conditions d'une mutation assurée »

page 92 – Quartier Haute Plage – Domaine de Haute Plage

Contraintes réglementaires actuelles : PPRI : Zone Ru

« Interdiction d'implanter des établissements à caractère stratégique comme une gendarmerie ».

- De plus l'AGME souligne que l'allée des Palombes n'est pas adaptée pour un trafic des véhicules de la gendarmerie.
- Cet établissement public serait très difficile à situer pour le public.

b) Construction d'un immeuble sur le parking de Haute Plage : refus des riverains.

Le quartier, selon le principe de Jean BALLADUR est un ensemble de villas. Ces constructions entraîneraient le déplacement du parking dans le bois proche, **Impossible : ce bois situé en zone N est une zone tampon, inscrite « ceinture verte » qui doit garder son identité d'écran contre la pollution et le bruit de la RD 62.**

IMPORTANT : L'AGME souligne que l'ensemble Gendarmerie plus Immeuble d'habitations entraînerait une très grande modification du site : nombre de résidents plus important, circulation difficile sur ce secteur et bruits augmentés.

GRAND TRAVERS :

La construction d'un immeuble de 4 étages, à l'emplacement de commerces, à l'entrée du quartier du Grand Travers soulève une opposition nette des 27 résidents (sur 30) de la copropriété Marissol. Pour le motif : cette copropriété serait complètement privée d'ensoleillement toute l'année.

- Difficulté de circulation (voie de passage du quartier) et de stationnement augmenté sur cette zone. Les parkings existants le long des commerces sont la propriété des résidents du Marissol.

ENERGIES RENOUVELLABLES :

Aucun projet communal connu à ce jour, pourquoi ? Ceci est une grave erreur, la persistance du chauffage électrique ne va pas dans le sens du développement durable et des économies d'énergie. Notre association déplore ce manque.

.../...

ASSOCIATION GRANDE MOTTE ENVIRONNEMENT 459 AVENUE DU GOLF 34280 LA GRANDE MOTTE

N° DE DECLARATION EN PREFECTURE : 03430229286

AGRÉMENT DÉPARTEMENTAL POUR L'HÉRAULT N°2012- I -2205

TEL : 04 67 56 67 76 Courriels : contact@agme34.fr et mtpebret@agme34.fr

site Internet : www.agme34.fr

LA RESSOURCE EN EAU :

Dans le document du PLU elle est évoquée sans plus ! Nous ne connaissons absolument pas à ce jour la quantité annuelle d'eau potable utilisée par la population (résidents permanents et saisonniers). Les ressources en eau (canal, source) ne sont pas assez explicitées.

Ces éléments sont très importants pour évaluer les besoins de la population à accueillir dans les 20 ans.

LES DECHETS :

Même interrogations que pour la ressource en eau.

Quel tonnage annuel est envoyé à l'incinérateur de Lunel Vieil ? Quel est le tonnage annuel des déchets recyclés ?

Notre association déplore que le choix de l'élimination des déchets ne soit pas mieux pris en compte par la commune, ce qui ne favorise pas le développement durable pour la population attendue.

PROJET EXTENSION DU PORT :

A ce jour notre association ne peut émettre aucun avis sur un éventuel projet d'extension.

- § -